

1. Interpellation citoyenne relative à la fermeture de l'agence Belfius Etangs Noirs.
Interpellatie van de burgers betreffende de sluiting van het agentschap Belfius aan de Zwarte Vijvers.

M. le Président :

Je vais demander au Monsieur qui souhaite faire son interpellation de bien vouloir s'approcher et de s'installer à la table. Je vois que vous êtes deux. Prenez une deuxième chaise. Merci.

Voilà vous souhaitiez interpellier le Conseil communal concernant la fermeture de l'agence Belfius aux Etangs Noirs et vous avez la parole.

M. Abdelrahim Zemouri :

Bonsoir Monsieur le Président, bonsoir Madame la Bourgmestre, les Echevins, bonsoir tout le monde. En fait, notre présence ici, c'est suite à la fermeture de Belfius. Je sais que ça date d'une certaine période. Nous trouvons ça dommage de laisser la situation à l'état parce que nous avons interpellé directement Dexia ou plutôt Belfius et sa réponse était très formelle. Alors notre présence ici, c'est de demander un soutien de votre part pour pouvoir appuyer notre demande et notamment rouvrir un service de banque tout près à Etangs Noirs. C'est ça notre interprétation principale et quelques arguments. Parce qu'on nous a dit qu'il y avait des problèmes de sécurité, mais ça c'est un argument qui ne tient pas, pour nous, la route. Concernant certainement Belfius étant donné que l'Etat a versé quelques deniers, c'est la moindre des choses que le service reste ouvert à proximité de notre Commune. Sinon, les personnes qui sont chez Belfius doivent se trimbaler jusqu'à Belgica. Pour les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite, ce n'est pas évident. Pour la Place des Etangs Noirs, étant donné que la présence d'une banque, ça faisait, je ne connais pas le terme à utiliser, mais bon ça fait partie de l'environnement en fait. Pour les commerçants justes à côté, avoir une banque, c'est beaucoup plus valorisant. C'est le terme qui me vient à la tête là. Principalement c'est ça mon intervention pour ceci. Ce sont surtout les gens qui nous ont interpellés, je suis leur porte-parole. Ils m'ont demandé d'interpellier ici la Commune pour le service Belfius.

M. le Président :

Merci.

Je cède la parole à Monsieur Ikazban. Je rappelle que seuls les Chefs de groupe ont la possibilité d'intervenir sur l'interpellation citoyenne. Merci.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

Tout d'abord, je remercie les habitants pour leur interpellation citoyenne. Alors c'est vrai, il faut être honnête, la Commune n'a pas une compétence directe là-dessus, mais il me semble que la disparition de cette agence à cet endroit-là avait déjà été évoqué il y a quelques années. On avait déjà évoqué je pense ici au Conseil communal en tout cas, au

Collège certainement, au Conseil communal je pense aussi. Je passe très souvent par là et il me semble que la Commune pourrait peut-être appuyer la demande des habitants dans le sens où aujourd'hui, je ne sais pas si l'intervention va faire revenir une agence, mais aujourd'hui vous avez des distributeurs Bancontact. Vous en avez trois et ils sont à l'extérieur. Je ne sais pas si certains connaissent le quartier ou sont déjà passés par là, je pense que le minimum qu'on pourrait demander, c'est d'avoir des guichets à l'intérieur comme précédemment, à l'abri des intempéries et avec également un guichet accessible aux personnes à mobilité réduite. Je vais dire les guichets sont très hauts, ils ne sont pas accessibles aux personnes âgées, aux personnes à mobilité réduite et en plus, je pense qu'ils sont mêmes très dangereux parce que c'est clair, l'écran il est là, il est très haut, tout le monde voit ce que vous faites et en plus il est sur le côté. Il me semble en tous les cas, même si ce n'est pas directement de la compétence de la Commune, la Commune pourrait en tous les cas insister sur cet aspect-là.

J'avais aussi une autre remarque, mais très rapide qui n'est pas en lien direct avec Belfius, mais avec la chaussée de Gand où vous avez une autre banque, Wafabanque je pense, qui occupe un rez-de-chaussée communal et mes souvenirs me font dire que quand on avait loué ce rez-de-chaussée, je pense que c'est le 161 chaussée de Gand si je ne me trompe pas, quand on a loué ce rez-de-chaussée à cette banque, la condition sine qua non c'était qu'elle installe aussi, d'abord il y avait un loyer important, mais qu'elle installe aussi un Bancontact, un appareil. Il y a une ouverture depuis un an ou deux dans la façade, mais ce service Mistercash Bancontact n'est pas installé. Je pense qu'il serait bon, même si ce n'est pas Belfius, que la Commune veille en tous les cas au respect de la convention à ce niveau-là. Je pense que c'est aussi ça le sens de l'intervention des citoyens, c'est aussi de pouvoir avoir des services disponibles à proximité de là où ils vivent tout simplement.

Je vous remercie Monsieur le Président.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Ik geef het woord aan de Heer Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Tout d'abord, je crois que je vais devoir répondre en français parce qu'il n'y a pas de traduction ! Donc il n'y a pas de traduction ce soir et à cause de quoi ou de qui ? Le problème, c'est que si que je parle en néerlandais, les riverains ne vont pas me comprendre. Je tiens d'abord à avoir une explication du Président du Conseil sur le fait qu'il n'y a pas de traducteur ce soir.

Mme la Bourgmestre :

On remarque, il n'y a pas de traducteur. En fait, il n'y a aucune décision qui a été prise concernant la traduction. Vous avez reçu un courrier qui pose la question aux membres du Conseil si oui ou non ils sont d'accord pour qu'il n'y ait plus de traduction, puisque le montant de la traduction s'élève à vingt mille euros par an. Dans l'attente de la réponse des Conseillers, il était évident que la traduction était maintenue. Il y a eu un couac en terme de communication, puisqu'évidemment à partir du moment où un membre de cette assemblée souhaite le maintien de cette traduction, et bien elle restera. Ce n'est pas une obligation, mais nous considérons que si un membre du Conseil communal souhaite avoir cette traduction, elle sera maintenue. Donc je pense qu'il y a eu une erreur

de communication pour ce soir, parce que normalement les traducteurs devaient être présents et ils le seront à la prochaine séance, puisqu'il y a à tout le moins un membre de cette assemblée qui considère que la traduction simultanée doit être maintenue.

Dhr. Van Damme :

Comme toujours, on répondra dans les deux langues. Ik zal dus in twee talen antwoorden maar voor de aanwezige bewoners zal ik dus wel overschakelen naar het Frans zodanig dat het onmiddellijk duidelijk is. Donc voilà je comprends tout à fait cette interpellation citoyenne. Elle est tout à fait logique dans le sens où un distributeur d'argent est devenu dans notre société, malheureusement ou heureusement pour certains peut-être, un service de base. On ne peut pas se promener avec tout notre argent en poche et donc ce service de base fait de plus en plus défaut dans notre Commune et je ne pointe pas du doigt la Commune, mais je constate qu'à plusieurs endroits, il y a un problème à ce sujet notamment par exemple suite à la décision de la STIB de supprimer temporairement les distributeurs d'argent dans ses stations et j'en cite un très important, c'est Gare de l'Ouest et donc souvent il n'y a pas d'alternative. J'avais l'impression que jadis, il y avait plus de solutions de remplacement, mais aujourd'hui on voit de plus en plus que même des coins qui sont très commerciaux comme la place des Etangs Noirs et la Gare de l'Ouest sont sans aucun distributeur d'argent.

Donc j'appuie totalement la demande, la SPa appuie totalement la demande et je crois qu'il faut aussi insister dans le sens de mon collègue Jamal Ikazban, que les pouvoirs publics, même s'ils n'ont pas le contrôle total sur ce sujet, interviennent là où ils peuvent. Je pense à la STIB dans ces gares, mais je pense aussi comme le dit mon collègue dans les bâtiments communaux. Je connais l'exemple qu'a cité mon collègue Jamal Ikazban, c'est vrai qu'il y a un endroit pour un distributeur, mais il n'y est toujours pas installé et ça pourrait déjà être une solution de rechange parce que c'est vraiment tout près de la banque Belfius, tout près.

M. le Président :

Dank U mijnheer Van Damme.

Ik geef het woord aan mijnheer De Block.

M. De Block :

Tout d'abord, je suis très content que nous pouvons entendre les habitants parce que la demande a été déjà posée il y a quelques mois. Je pense que c'est important qu'on donne un signal avec la Commune que les gens ont un droit aux services de proximités et j'ai l'impression que petit à petit, en fait on s'en fou, qu'une banque ferme, qu'une Poste ferme, que deux postes ferment et que je pense que la Commune doit être beaucoup plus proactive. En plus, Belfius c'est une banque qui a été sauvée, qui a été rachetée par l'Etat Belge, par nous tous. Je pense que c'est vraiment inacceptable qu'on limite les services justes à un guichet, à un Bancontact. Il y a encore pleins de gens ici dans le quartier, c'est le même problème pour la Poste, qui ont besoin d'accéder à un guichet, pas juste un Bancontact, à un guichet et donc ces gens-là doivent de plus en plus se déplacer plus loin. Je trouve qu'il y avait un deuxième aspect depuis que la banque a quitté, on a vécu des moments où c'était vraiment le taudis, c'était vraiment un dépôt, ça ne vit pas, il n'y a pas de contrôle social. Un Bancontact, c'est quelque chose qui ne parle pas, qui n'interpelle pas, ce n'est pas du contrôle social et donc je trouve aussi qu'une banque de l'autre bout de la chaussée de Gand, je pense que c'est juste essentiel, je pense que c'est aussi bien pour les commerçants que pour les habitants. Je plains vraiment les gens, les personnes

plus âgées qui ont plus de difficultés avec les Bancontacts. Chaque fois qu'on est devant un Bancontact, on voit les gens encore demander de l'aide pour mettre le code pour comprendre qu'est-ce qu'il faut faire. Ce service à la population, quelqu'un qui parle, qui répond et qui aide les gens, ça n'existe plus et je trouve ça vraiment intolérable, inacceptable qu'une banque qui a été sauvée par nos moyens, abandonne certains quartiers et finalement ils se retirent, ils se retranchent dans des quartiers où c'est profitable et tout aspect service, on l'oublie.

Je sais déjà la réponse, ce n'est pas de notre compétence, mais je veux un signal fort, j'aimerais bien savoir de la Commune ce que vous allez faire, c'est quoi vos moyens pour vraiment mettre la pression sur cette banque. Une banque, ce n'est pas un Bancontact, c'est un service à la population. Il y a plein de choses qui se passent. Il y a des conseils. Ce n'est pas juste à eux d'en tirer de l'argent et donc je trouve que c'est minimaliste de juste exiger qu'il y ait un Bancontact tout près. Je veux qu'il y ait une banque avec des guichets.

Merci.

M. le Président :

Dank U mijnheer De Block.

Ik geef het woord aan de heer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Dank U Mijnheer de Voorzitter. Dus ik deel de bekommernissen van de inwoners dat ze graag een bankagentschap in hun buurt hebben en ook biljettenverdelers. Er is niet alleen het probleem van de aanwezigheid van die agentschappen of automaten er is ook een probleem van de ongelijke verdeling ervan. Op de Gentsesteenweg tussen Karreveld en Mettewie zijn er twee a drie banken met ik weet niet hoeveel geldautomaten binnenin. Het laatste stuk van de Ninoofsesteenweg voor de Prins van Luik zijn er ook twee a drie daarentegen is er niets aan de Zwarte Vijvers. Er is geen enkel automaat op het Hertogin van Brabantplein ook niet aan het Weststation. Het zou misschien interessant zijn moest de gemeente kunnen aandringen bij de financiële instellingen om te vragen en ook de vereniging waar dat die instellingen allemaal in zitten om te vragen dat er een betere verdeling komt niet alleen van de agentschappen maar ook van de geldautomaten.

Donc en bref, je partage vos soucis. Il faut des agences et des distributeurs un peu partout dans la Commune. Pour moi, il y a un problème supplémentaire, c'est que toutes les agences et les automates ne sont pas bien répartis. Sur la chaussée de Gand, entre le Mettewie et le Karreveld, il y a 2 à 3 banques, l'une à côté ou en face de l'autre. A la chaussée de Ninove, juste avant le Prince de Liège, il y en a aussi deux à trois. Par contre, aux Etangs Noirs, à la Place de la Duchesse de Brabant, il n'y a rien non plus. Donc je ne comprends pas bien cette politique de cette banque de concentrer tout à certains endroits et de n'avoir rien à d'autres endroits. Donc c'est une suggestion que la Commune peut recommander à ces institutions financières et leurs associations pour une meilleure répartition des agences.

Merci. Dank U.

Dhr. de Voorzitter :

Dank U Mijnheer Berckmans.

Je cède la parole à Monsieur El Khannouss.

M. l'Echevin El Khannouss :

Merci Monsieur le Président.

Chers amis, tout d'abord au nom du Collège, je vous remercie pour votre initiative de vouloir interpeller le Collège et le Conseil communal par rapport à ce déficit d'automates, de distributeurs automatiques, mais aussi de banques. Moi j'ai un peu apprécié l'initiative de Monsieur De Block de vouloir anticiper nos réponses, mais rassurez-vous nos réponses seront un peu plus complètes que ce que vous avez dit. Donc nous avons, suite à votre interpellation, pris contact évidemment avec les responsables de Belfius pour s'enquérir un peu de la situation actuelle mais aussi savoir comment est-ce qu'ils pourraient dans le futur essayer de répondre à vos attentes et pouvoir répondre ainsi aux interrogations des habitants que vous représentez. Alors la réponse qui m'a été donnée est assez intéressante à plus d'un titre et donc Belfius rappelle la présence de trois automates sur la Place des Etangs Noirs. On peut dire qu'ils ne nous apprennent rien. Le démantèlement de l'agence Etangs Noirs fait suite à de nombreux problèmes. Vous en avez évoqué quelques-uns, mais aussi un des arguments qui revient régulièrement, c'est l'absence de rentabilité. Mais il y a aussi la politique de rationalisation des coûts qui touchent tout le secteur bancaire, la réduction du personnel, l'informatisation des systèmes et d'aide à la clientèle, la réduction des agences et notamment celles à faible taux de rentabilité. Alors, et c'est là que ça devient intéressant, Belfius laisse la porte ouverte à toute concertation et à étudier toutes propositions prenant en compte toutes les prérogatives stratégiques et économiques de Belfius et les intérêts de sa clientèle du quartier Etangs Noirs. Là, ce qu'ils nous proposent, c'est d'étudier par exemple l'une ou l'autre proposition des pouvoirs locaux quant à l'implémentation nouvelle d'une agence pour autant que plusieurs conditions soient remplies. Consulter l'agence Belfius Karreveld pour examiner les autres pistes possibles comme par exemple envoyer des représentants auprès des habitants pour pouvoir étudier d'autres possibilités mais aussi intégrer, et là ça devient intéressant, par rapport à votre initiative, une réunion tripartite entre Belfius, les habitants et les pouvoirs locaux, donc la Commune et ce évidemment pour pouvoir essayer de trouver des pistes de solutions quant aux propositions qui nous sont faites en début de réponse. Moi, ce que je vous propose, c'est que le Collège crée l'initiative d'organiser une première réunion avec Belfius avec les représentants des habitants et porter évidemment vos revendications, parce que ce qui est très important et ça a été dit par plusieurs Conseillers, c'est que la marge de manœuvre des pouvoirs locaux est très limitée. Ce sont des banques privées. Elles ont une liberté absolue quant à l'implémentation de leurs agences ou la fermeture de celles-ci, mais donc ils ont ici laissé la porte ouverte au dialogue et je crois qu'on doit la saisir et je vous invite très prochainement à une réunion avec les représentants de Belfius afin de pouvoir trouver d'éventuelles pistes à mettre en œuvre pour répondre aux attentes des habitants.

Merci pour votre écoute.

M. le Président :

Merci.

Est-ce que vous souhaitez ajouter quelque chose ?

M. Abdelrahim Zemouri :

C'est une très bonne nouvelle. Donc affaire à suivre.

M. le Président :

Bonne soirée.

M. Abdelrahim Zemouri :

Merci à vous aussi.

**2. Interpellation déposée par Monsieur Rahali relative à l'image de la Commune.
Interpellatie ingediend door Mijnheer Rahali betreffende het imago van de Gemeente.**

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Rahali pour la lecture de son interpellation.

M. Rahali :

Ma première interpellation, c'est par rapport à la visibilité des Conseillers sur le site Internet. Si ça ne vous dérange pas, je commencerai par celle-ci.

M. le Président :

Non, nous sommes au point 33 et je vous demande de commencer par votre interpellation relative à l'image de la Commune. Nous devons suivre l'ordre du jour du Conseil communal.

M. Rahali :

Si vous vérifiez, j'ai envoyé deux interpellations, numéro un et numéro deux. Et la numéro un concerne la visibilité des Conseillers sur le site communal.

M. l'Echevin El Khannouss :

Mais Monsieur Rahali, ce n'est pas à vous de déterminer l'ordre du jour du Conseil communal.

M. Rahali :

Je m'adresse à Monsieur le Président, pas à Monsieur El Khannouss.

L'image de notre commune est souillée, salie et bafouée depuis trop longtemps. Ce sont nos concitoyens qui sont insultés et notre belle jeunesse stigmatisée, plus de 24000 jeunes moins de 18 ans, un potentiel et un avenir certain, sont victime d'amalgame et sont pointés du doigt, tous pris pour des délinquants et plus de 240 rues seraient des zones de non droit, notre police est ainsi également insultée !

Cette mauvaise réputation et ce mensonge nous les devons exclusivement à la plupart de nos propres médias. Ces derniers s'acharnent sans cesse sur notre commune et ne sont intéressés que par des faits divers, le travail et engagement de plusieurs centaines d'associations et d'entreprises œuvrant pour le développement et le bon vivre dans cette commune, notre engagement à tous ici présent ainsi que celui des concitoyens sont réduit à néant ! Ces médias irresponsables donnent ainsi l'impression que Molenbeek serait une commune dangereuse où les gens risqueraient leur vie en s'y aventurant !

Oui chers amis, c'est ainsi que le touriste ou le visiteur à comme idée sur notre commune. Est-ce le cas ? Est-ce ainsi chez nous ? Non bien sûr, notre commune est une commune comme n'importe quel autre commune en Belgique ou ailleurs : proportionnellement au nombre d'habitants et à la densité des villes, notre commune ne connaît pas plus de problèmes qu'ailleurs.

Par contre bon nombre de nos médias font croire le contraire par des publications ciblées, mais pour quelle fin ? La liberté d'expression ? OUI à jamais OUI mais son action doit être juste et équitable !

Et pour cause, il y a quelques semaines six adolescentes, des touristes, entrèrent dans un établissement à Molenbeek dans lequel je me trouvais, elles étaient terrifiées à l'idée de se trouver à Molenbeek, venant du centre-ville elles cherchaient le chemin de leur hôtel, voyant qu'elle n'arrivaient pas à se faire comprendre car elles s'exprimaient en allemand, je suis intervenu en expliquant que leur hôtel est à 2 pas et qu'il n'y a pas lieu d'être terrifiées et qu'elles n'avaient rien à craindre !

Elles m'ont dit, « non monsieur », certaines d'entre elles en pleures ! « on vient de nous dire que nous étions à Molenbeek et Molenbeek est très dangereux, il nous a été conseillé vivement d'éviter de s'y aventurer avant notre départ d'Autriche et cela nous a été rappelé par les employés de l'hôtel » !!!

Voilà mes dames et messieurs comment notre commune est connu à l'étranger !

L'heure est grave ! L'image de notre commune au niveau national et international est souillé à tord, je suis scandalisé, nous pouvons l'être tous, vue la pratique de certains de nos médias, mais je suis doublement scandalisé de savoir que nombre de personnes travaillant dans notre commune salissent la réputation de notre commune croyant bien faire.

Je me pose cette question, pourquoi certains de nos médias ne sont intéressés que par ce qui va mal ! Hors, la liberté de l'un s'arrête là ou celle de l'autre commence, certains médias se croient tout permis et ne respecte aucune déontologie et porte atteinte à la liberté de nos concitoyens, insultant ainsi tout un peuple !

Le résultat est que beaucoup croient que c'est la réalité ici, des conséquences irréparables s'engendrent. Nos jeunes se voient refuser des jobs sachant qu'ils sont des molenbeekoïses, nos jeunes sont frustrés d'être stigmatisés et veulent partir dès que possible pour ne plus avoir cette tâche noire sur leur CV, nos jeunes sont gênés de dire qu'ils sont de Molenbeek, dès que les parents ont la possibilité de partir ailleurs ils le font, juste pour fuir cette mauvaise réputation, beaucoup de commerçants ne mentionnent plus le nom de la commune « Molenbeek » sur leurs cartes de visites mais plutôt « 1080 BXL ... », par cette prise de conscience, je pense qu'il est important pour que nous ouvrons une table de discussion et réfléchir ensemble avec les acteurs sociaux et les acteurs économique de comment nous pouvons rétablir l'image de notre commune et lui attribuer le titre qu'elle mérite.

Nous sommes également responsables dans le sens où nous sommes passifs devant des lynchages médiatiques d'une part et notre méthode de communication et de visibilité devrait certainement être revue et développée. 2014, c'est notre année, c'est celle des tous les molenbeekoïses, nous devons tous ensemble la main dans la main œuvrer dans ce sens sans vouloir en tirer parti.

J'estime que le débat mérite d'être ouvert.

J'ai dit et je vous en remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Rahali.

Monsieur Léonard souhaite se joindre, je lui donne la parole.

M. Léonard :

Deux petites réactions rapides, d'abord pour dire que je reçois régulièrement une revue de presse concernant Molenbeek et je peux vous dire que les informations ne sont pas nécessairement toujours négatives, c'est un peu excessif de le présenter comme ça. Il y a une tendance un peu simplificatrice fois des médias à présenter certaines choses, mais je le dis sans ironie, je salue la cohérence de Monsieur Rahali parce qu'on ne change pas si facilement que ça l'image d'une Commune, on la change aussi avec des symboles et je constate que lui au moins a voté pour qu'on défende la présence du musée d'Art moderne à Molenbeek-Saint-Jean, qui est typiquement le genre de symboles qui aura un poids médiatique important qui améliorera la visibilité de la Commune. Par ailleurs, une petite réflexion personnelle, quand je cherche de l'information sur Internet, ma première source de référence le plus souvent c'est Wikipédia. Je me faisais la réflexion qu'on peut contribuer sur Wikipédia et qu'il ne serait peut-être pas inutile, si la Commune ne le fait pas déjà, qu'elle veille elle-même à l'information qui se trouve sur Molenbeek dans Wikipédia.

M. le Président :

Merci Monsieur Léonard.

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

Molenbeek Capitale Culturelle 2014 nous aidera peut-être à avoir une image plus positive dans les médias et dans les différents milieux qui pourraient s'intéresser à notre Commune.

M. le Président :

Merci Madame Bastin.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je suis content qu'il y ait ce débat et je suis contente que la Bourgmestre ne prononce plus des paroles comme dans le passé où elle avait identifié Molenbeekois-Saint-Jean à Peshawar. Je suis vraiment content qu'on fasse un petit peu plus attention à ses paroles et qu'on défende Molenbeek-Saint-Jean aussi dans la presse et pas juste quand politiquement ça nous arrange. Je trouve que c'est vraiment important.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

En préambule, je voudrais simplement dire à Monsieur De Block qui n'était peut-être pas Conseillé communal à cette époque, que j'avais dit qu'heureusement Molenbeek-Saint-Jean ne se transformait pas en Peshawar. Mon intervention était positive, mais soit, c'est anecdotique.

Pour le reste, Monsieur Rahali, vous avez déposé votre interpellation sur une image négative de Molenbeek-Saint-Jean à l'international, votre interpellation ne comptait que deux phrases, il n'y avait pas de questions et il n'y avait pas de développement. Je dirais qu'il y avait des allégations sur l'image de notre Commune, image qui serait mauvaise. Moi j'aurais souhaité que vous retiriez votre interpellation pour la développer à la prochaine séance du Conseil communal, parce qu'aujourd'hui je vais vous répondre succinctement puisque je n'avais que deux phrases pour votre interpellation et qu'elle aurait certainement mérité un débat fourni. Mais voilà, je répondrai de manière courte et je vous rappelle également qu'une fois qu'on est intervenu sur un sujet au Conseil communal, on ne peut plus ré-intervenir sur le même sujet avant trois mois. Donc je pense qu'il est parfois plus utile de réfléchir à son intervention, de bien à développer, plutôt que de la déposer.

Quoi qu'il en soit, à titre personnel, moi je n'ai jamais entendu que des touristes seraient briefés pour éviter Molenbeek-Saint-Jean. Je peux vous assurer que les autorités communales, les membres de l'Administration mettent tout en œuvre pour assurer la promotion de notre Commune à Bruxelles, en Belgique et au-delà. On peut parler des acteurs culturels, sociaux, éducatifs qui travaillent sur le territoire de Molenbeek et qui font un travail extrêmement important. Au contraire, nous avons aujourd'hui une image plus touristique que par le passé et je voudrais simplement, comme l'a souligné Madame Bastin, vous rappelez qu'au contraire, cette année, Molenbeek-Saint-Jean est Métropole Culture et qu'à travers ce projet, elle va faire en sorte que tous les quartiers soient valorisés. D'autre part, il y a une page Internet de Métropole Culture qui est hébergée sur le site de Visitbrussels et c'est un portail privilégié des touristes qui veulent visiter notre capitale.

Je suis bien consciente des amalgames qui peuvent être faits concernant la réputation de Molenbeek-Saint-Jean, mais ici au sein de cette assemblée, je pense pouvoir affirmer que nous aimons notre Commune, nous la défendons, nous en assurons la promotion.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Monsieur Rahali.

M. Rahali :

Madame la Bourgmestre, je voudrais simplement préciser qu'il n'y a aucun reproche par rapport aux engagements que la Commune pourrait avoir. Ici, je ne pose aucune question. Je propose simplement que l'on puisse plus tard s'asseoir ensemble, se mettre réellement main dans la main, sans couleur politique ou autre, et réellement réfléchir ensemble avec tous les acteurs socio-économiques comment on pourrait réellement rétablir cette image. Parce que moi je peux vous dire que j'ai grandi ici dans cette Commune et je peux vous dire que l'image est ce qu'elle est aujourd'hui, je pense que si nous nous mettons à table et que nous pouvons discuter ensemble et réfléchir ensemble comment améliorer

cette image, je suis certain qu'on pourrait arriver un jour un bon résultat. L'année 2014, est en effet une occasion de faire valoir notre belle Commune.

Il me semble que nous vendons mal notre Commune, je ne dis pas que nous ne sommes pas bien engagés, je pense que nous n'avons pas encore trouvé la meilleure méthode pour mieux vendre notre produit, qui est excellent. Molenbeek-Saint-Jean est une Commune extraordinaire avec une inter-culturalité inégalée carrément dans le monde. Ce n'est pas une question, c'est vous inviter à une table ronde avec tous ceux qui le souhaitent pour en tout cas défendre et améliorer cette très très belle Commune.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Rahali.

L'incident est clos.

3. Interpellation introduite par Monsieur Rahali concernant l'amélioration de la visibilité et de l'accessibilité de tous les Conseillers communaux au site internet de la Commune.

Interpellatie betreffende de verbetering van de duidelijkheid en de toegankelijkheid voor alle gemeenteraadsleden op de internetsite van de Gemeente.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Rahali pour la lecture de son interpellation.

M. Rahali :

Merci Monsieur le Président.

Sur le site Internet de la commune, les conseillers communaux ne sont pas visibles et accessibles de la même façon. Lorsqu'une personne visite le site, et qu'elle veut avoir des informations sur les membres du Conseil, on ne voit que le nom et l'adresse mail des conseillers communaux. Il n'y a pas de photo, ni numéro de téléphone qui sont indiqués. L'accessibilité et la visibilité pour les concitoyens est assez limitée. De plus, on ne peut mettre un nom sur le visage, cela me semble également important.

Par contre, les membres du collège bénéficient bien de cette visibilité, leurs photos et leur numéro de téléphone et e-mails sont bien repris. J'aimerais qu'on ne me comprenne pas mal, la question n'est pas que certains conseillers communaux soient plus visibles que d'autres, c'est plutôt pour que le concitoyen puisse avoir un contact beaucoup plus facile avec tous les conseillers communaux de la même manière, et le cas échéant de pouvoir les reconnaître en rue à fin éventuellement de pouvoir les interpeller si cela leur semble nécessaire. Nous sommes tous ici engagés pour être au service des concitoyens et donc accessibles assez facilement et visibles au maximum pour eux. À mon sens, il est important pour ceux qui le désirent, de pouvoir communiquer leurs coordonnées complètes sur le site pour une prise de contact plus facile pour le citoyen.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Rahali.

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Dank u Meneer de Voorzitter.

Mijn vraag gaat niet over de inhoud van de interpellatie, maar over de procedure. Tijdens de vorige Gemeenteraadzitting, als ik mij goed herinner, hebt u gezegd dat een aantal interpellaties na de deadline zijn toegekomen, dat het de laatste keer was dat u die na de deadline ging aanvaarden, ik zie hier op de agenda dat we hier krijgen, een interpellatie of beter gezegd, een tekst met twee interpellaties, waar enkel de titels in staan. Op die manier kan ik tien interpellatie indienen en dan nog één week rustig de tijd nemen om de tekst uit te schrijven.

Donc ma question, Monsieur le Président avait dit à bon droit durant la dernière séance que c'était la dernière fois qu'il acceptait que les interpellations arrive après la deadline, et ici notre collègue Rahali introduit deux interpellations qui sont limitées au titre. Ce n'est pas une critique, je veux simplement savoir ce qu'il en est, parce que de cette façon, moi je peux introduire 10 interpellations et puis prendre largement le temps pour écrire des textes.

Merci, dank u.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Meneer Berckmans.

Je donne la parole à Monsieur Léonard.

M. Léonard :

Je voudrais simplement signaler qu'effectivement il y a eu une petite confusion vu que sur le site de BO Secrétariat, les deux interpellations de Monsieur Rahali sont mises en dessous du mauvais titre. C'est-à-dire qu'il y a le contenu de la première qui est mis sous le titre de la deuxième et vice versa.

M. le Président :

Merci Monsieur Léonard.

Je donne la parole à Monsieur Azaoum.

M. Azaoum :

Merci Monsieur le Président.

Il y a la question du fond et il y a la question de la forme. Sur le fond, moi je rejoins bien évidemment Monsieur Rahali, donner un peu plus de visibilité aux Conseillers communaux est me semble-t-il le béat bas et ça devrait être présent sur le site et donc permettre aux Conseillers communaux d'avoir une certaine visibilité au travers d'une photo.

Je ne pense pas que ce soit nécessairement un crime de lèse-majesté surtout qu'on est dans une Commune où il y a encore énormément de familles qui ont une difficulté avec une des deux langues nationales et donc permettre bien évidemment à ces familles de pouvoir identifier très rapidement leurs élus, c'est une excellente initiative me semble-t-il.

Pour la question de la forme, Monsieur Rahali est responsable de ses interpellations, s'il estime qu'il peut s'arrêter à un libellé et un titre, c'est son droit le plus strict me semble-t-il.

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Azaoum, je vais répondre en ce qui concerne le problème de forme par rapport à la question de Monsieur Berckmans.

En fait, Monsieur Berckmans a tout à fait raison, donc la réponse qui sera donnée à Monsieur Rahali sera conforme aux questions qui ont été posées, c'est-à-dire les libellés qui sont sur son e-mail et les textes qui ont été déposés aujourd'hui sur les tables et mis dans le programme BO Secrétariat dans la journée n'ont pas participé à l'élaboration de la réponse qui sera donnée par Monsieur Mahy.

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin Mahy.

M. l'Echevin Mahy :

Je vais donc répondre au titre de l'interpellation.

Le site est en refonte, vous le savez très bien et il est effectivement prévu dans le nouveau site que les Conseillers communaux soient présentés et on appellera bien évidemment les Conseillers communaux à nous donner des photos et j'espère, Monsieur Rahali, que vous ne serez pas le dernier à nous la fournir.

M. le Président :

Merci Monsieur Mahy.

Je donne la parole à Monsieur Rahali.

M. Rahali :

Par rapport à l'intervention de Monsieur Berckmans, c'est que tout simplement l'année passée, quand on expliquait la méthode des interpellations, j'avais compris qu'il était suffisant d'envoyer le titre des interpellations et que le texte n'était pas obligatoirement transmis. C'est la raison pour laquelle moi, je me suis basé sur cette information-là. J'assure Monsieur Dirk Berckmans que les textes ont été écrits à la plume et que je n'avais pas le temps de les dactylographier. Voilà pourquoi j'ai tardé à les envoyer. En plus, la semaine passée, j'étais à l'étranger, vous avez envoyé un mail et malheureusement j'étais dans l'incapacité de recevoir des e-mails à ce moment-là, c'est pour cela que j'ai tardé à l'envoyer et que ce matin je l'ai seulement fait.

Je me réjouis de cette très bonne nouvelle et je suis satisfait. J'ajouterai simplement que le site à mon sens, il a besoin d'un gros lifting et que j'espère qu'on va encore faire

appel à des jeunes artistes sans que cela demande beaucoup d'argent, des web designers, des étudiants qui puissent nous fabriquer un site interactif.

M. le Président :

Merci Monsieur Rahali.

L'incident est clos.

4. Interpellation introduite par Madame Piquard, relative au personnel du service Voirie.

Interpellatie ingediend door Mevrouw Piquard, betreffende het personeel van de dienst wegenissen.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Piquard pour la lecture de son interpellation.

Mme Piquard :

Merci Monsieur le Président.

Durant les congés de fin d'année, une intervention policière a été menée à l'encontre de deux ouvriers de la voirie qui, durant leurs heures de travail, étaient amenés à déblayer certains encombrants clandestins. Cette tâche devrait être plus récurrente car à l'heure actuelle, depuis 30 ans, je n'ai jamais vu, autant de crasses dans notre commune !

Il m'est revenu que ceux-ci ont été filés par la police (voiture banalisée), emmenés au poste de Berchem pour audition et que le service dans sa totalité a également été auditionné.

S'il s'est avéré que l' « affaire » s'est terminée positivement, la mission des ouvriers était bien inscrite dans leur « feuille de route ». Permettez-moi de m'interroger sur cette façon de traiter le personnel communal, à quelque niveau que ce soit (délation et suspicion) semble actuellement être de mise à son égard !

Alors que d'expérience, et à tous niveaux, je sais que l'administration communale de Molenbeek peut se gratifier d'avoir massivement du personnel compétent et dévoué, les membres du collège, se sont-ils mis à participer, au nom du changement politique, à la « chasse à l'homme » au sein des services communaux ?

Il m'est impossible d'entendre que cette interpellation soit du ressort de la police (conseil de police) car alors, pourquoi l'intervention de l'Echevin dans les services peu après les faits ?

Dès lors, mes questions sont :

Instruction du collège a-t-elle été donnée d'être tenu à un devoir de « dénonciation » au sein des services ?

Qui parmi le collège charge la police d'une « filature », on ne peut appeler cela autrement ?

Sachant que cette intervention a fait le tour des habitants de la commune : Quels sont les moyens rassurants pris à l'égard de l'ensemble du personnel, par exemple : une note explicative a-t-elle été adressée à l'ensemble de celui-ci ?

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Quelqu'un souhaite qu'il se joindre ? Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Madame Piquard, c'est moi qui vais vous répondre puisque vous mettez en cause l'ensemble du Collège et donc, permettez-moi de vous dire qu'à partir d'un incident, vous lancez des calomnies à l'égard des membres du Collège en parlant de dénonciation, filature, délation, suspicion etc. Je pense que ce sont des termes lourds d'accusation que vous apportez évidemment sans la moindre preuve et sans mesurer la gravité de vos propos. Je avoue là, Madame Piquard, que vous me décevez un peu par la manière dont vous abordez cet incident.

Il faut quand même rappeler que la Police est intervenue après avoir constaté que les ouvriers communaux ramassaient des châssis, des châssis qui venaient d'être enlevés d'un bâtiment en rénovation et de nouveaux châssis avaient été placés sur ce bâtiment. Je peux vous assurer que tous les membres du Collège, tous les chefs de service, tous les agents et plus encore les agents du service de la Propreté publique connaissent le règlement qui interdit expressément le ramassage des débris de chantier. En effet, nous avons pu constater qu'il y avait des encombrants de chantier qui étaient ramassés alors que ce sont des déchets qui doivent être pris en charge par des entrepreneurs eux-mêmes et non pas payés par la collectivité. La Police a donc constaté qu'il y avait cet enlèvement, cet enlèvement était repris dans la feuille de route, il n'y a pas eu d'explication quand au fait que cet enlèvement de châssis était repris sur la feuille de route. Nous prenons acte de cette situation et donc, l'incident est clos et je pense que les ouvriers communaux ont bien compris que ce n'était évidemment pas eux qui étaient visés dans cet incident. Mais les services communaux, les agents assermentés doivent rappeler la règle, les règles de bonne gestion et de bon fonctionnement au sein des Administrations, au sein des services communaux et ils doivent également rappeler les règles de vie, de respect de la part de nos citoyens, ces règles de vie et de respect entre les citoyens et vis-à-vis des autorités et également des autorités vis-à-vis des citoyens. C'est vraiment un axe fondamental de vie au quotidien dans notre Commune et qui concerne tous les acteurs qui sont sur notre territoire, que ce soient les acteurs communaux, que ce soient des simples citoyens, chacun doit assurer le respect.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Domage pour vous si mes propos vous déçoivent, mais en tout cas je les assume, je n'ai même pas dû aller consulter un dictionnaire.

Vos réponses ne me satisfont pas tout à fait, soyons clairs. Permettez-moi de dire qu'il y a quand même un problème. Au mois d'octobre, deux ouvriers des mêmes services ont été remballés sur-le-champ pour je ne sais plus trop quoi, mais enfin bon ils avaient faits quelque chose et donc ils ont été remballés sur-le-champ. Au mois de novembre, une autre personne a été mise à pied, avec retenue sur salaire et nous aurons d'ailleurs à en rediscuter tout à l'heure en séance à huis clos, puisqu'il y a eu un vice de procédure dans cette histoire.

Madame la Bourgmestre, ce n'est pas moi qui vais à la pêche aux informations, je suis désolée, mais ça circulait dans toute la Commune cette histoire de policiers qui attendaient les ouvriers. Alors, vous allez me dire qu'ils ne peuvent pas ramasser les débris. J'entends, c'est vrai que ça ne doit pas être à charge de la collectivité. Mais ces moyens de procéder, ça ne tombe pas du ciel. Et donc, les trois faits font que je maintiens Madame, que ce seront toujours vos dires contre mes suspicions et j'ose espérer vraiment que bien que les services et les employés et les ouvriers doivent respecter certaines règles, le Collège et vous respecterez les vôtres également.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

L'incident est clos.

**5. Interpellation déposée par Monsieur Berckmans concernant les parcs et les jardins publics ainsi que la sécurité des enfants et des jeunes qui y jouent.
Interpellatie ingediend door Mijnheer Berckmans betreffende de openbare parken, speeltuinen e.d. en de veiligheid van kinderen en jongeren die er spelen.**

Dhr. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Dank u Mijnheer de Voorzitter.

J'ai déposé les questions dans les deux langues. Ik zal het nu in het Nederlands doen.

Tijdens de Kerstvakantie was ik in de pas vernieuwde en heraangelegde speeltuin Pierron, eveneens aan de Ninoofse Poort, die enkele weken voordien opnieuw was opengesteld. Er waren zoveel kinderen aan het spelen dat ze niet allemaal tegelijk op de twee aangelegde voetbalterreinen konden spelen. Er was ook een papa die het zodanig had geregeld dat bijvoorbeeld de 7 à 9-jarigen gedurende een tijd een match konden spelen terwijl het nadien de beurt was aan de 10 à 12-jarigen. Ik vond het prachtig hoe die man dit organiseerde. Er is echter niet altijd een papa of mama aanwezig om alles in goede banen te leiden. Bij afwezigheid van een ouder met verantwoordelijkheidszin of een andere begeleider gebeurt het vaak dat een jongere leeftijdsgroep niet aan bod komt: wanneer er 14, 15-jarigen zijn, komen de 10 à 12-jarigen niet aan de beurt terwijl deze laatsten ook niet altijd engelen zijn en aldus ook de 7 à 10-jarigen weleens durven hinderen bij hun spel, ...

Ik geef hier de situatie in het park Pierron als voorbeeld maar mijn hierna volgende vragen betreffen in feite alle publieke gemeentelijke gelegenheden waar jongeren kunnen spelen :

1° Is er een mogelijkheid om de gemeenschapswachten of medewerkers van de vzw Bestrijding van de Sociale Uitsluiting (BSU) of de vzw Molenbeek Sport een “begeleidende” rol te laten spelen in die parken, met name tijdens de schoolvakantie, weekeindes en andere vrije dagen? Het is niet nodig dat zij er gedurende de ganse tijd de functie van “monitor” vervullen zoals tijdens de speelpleinwerking maar zij zouden af en toe kunnen tussenkomen wanneer, zoals in het aangehaalde voorbeeld, bepaalde leeftijdscategorieën, kinderen of jongeren, geen gebruik kunnen maken van de aanwezige infrastructuur. Vanzelfsprekend zouden zij ook kunnen optreden wanneer een kind zich verwondt, enz.

2° Indien het in 1° genoemd voorstel niet haalbaar is, is het dan mogelijk hiervoor vrijwilligers aan te trekken die gemotiveerd zijn om met jongeren te werken, bijvoorbeeld personen die een brevet van monitor hebben behaald, personen die in de leiding van een jeugdbeweging staan? Aan deze personen zou de fiscaal vrijgestelde vergoeding voor vrijwilligerswerk kunnen worden toegekend. (Ter informatie: voor de inkomsten van het jaar 2012, aanslagjaar 2013, bedroeg het geïndexeerde grensbedrag van de niet-belastbare vergoeding 31,44 euros per dag en 1.257,51 euros per jaar).

3° Indien één van de voorgestelde alternatieven, geheel of gedeeltelijk, kan worden gerealiseerd, kan hieraan dan de nodige ruchtbaarheid worden gegeven, via een algemene mededeling in Molenbeek Info en op de gemeentelijke website maar ook door bij de ingang van het park of de speeltuin te vermelden dat er gedurende bepaalde dagen en uren enig toezicht is?

Naast het feit dat aldus alle leeftijdscategorieën de infrastructuur om beurt zouden kunnen gebruiken, zijn er nog andere voordelen wanneer een dergelijk toezicht aanwezig is: het verhoogt de veiligheid in die openbare ruimten en ook het veiligheidsgevoel voor de ouders die hun kinderen een tijdje buiten willen laten spelen op ogenblikken waarop het voor hen niet altijd mogelijk is erbij aanwezig te zijn of te blijven; de begeleidende vrijwilligers doen een zinvolle ervaring op die voor hen nuttig kan zijn bij (latere) sollicitaties naar werk. Naast de verhoging van de veiligheid voor de kinderen en jongeren in kwestie maken zij op die manier ook kennis met een aantal sociale waarden en vaardigheden zoals respect voor de publieke infrastructuur, het delen van die infrastructuur met anderen, enz.

Ik dank u.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Meneer Berckmans.

Ik geef het woord aan Meneer Rahali.

Dhr. Rahali :

Ik vind het gewoon jammer dat u niet in de bodem gaat kijken. Pour le reste, je trouve effectivement votre idée intéressante. Ce qui m'intéresse moi, c'est plutôt le fond du sujet que la forme.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Rahali.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Monsieur Berckmans, Madame Turine répondra également à votre interpellation en zoals u heeft aangegeven, werd de ruimte Pierron voldicht gerenoveerd en is ze enigszins het slachtoffer geworden van haar eigen succes. Heel wat kinderen gaan er naartoe. Eerlijk gezegd is dit ook onze wens. Deze ruimte werd bedacht voor onthaal van een publiek met alle leeftijd, categorieën en gezinnen.

Donc, cela peut également poser, comme vous l'avez souligné, des soucis pour le partage des terrains ou des jeux et il faut évidemment encadrer afin d'éviter que finalement les plus grands occupent les surfaces en permanence. La surveillance, le contrôle social des espaces publics, il doit se faire par plusieurs acteurs, dont les Gardiens de la Paix. Nous avons demandé aux Gardiens de la Paix d'être plus présents sur les espaces publics et de ne pas rester immobiles et au contraire de se déplacer d'un endroit à l'autre avec un parcours bien prévu pour aller à la rencontre des habitants, aller à la rencontre aussi des jeunes. Donc nous demandons également aux Gardiens de la Paix d'être présents dans les espaces publics, dans les parcs aux heures où ils sont fréquentés, comme nous demandons aux Gardiens de la Paix d'assurer la sécurité aux abords des écoles et des carrefours, à certaines heures précises de sortie et de rentrée des classes. Quand il y a des difficultés particulières, comme celles que nous avons connues pendant les vacances de fin d'année, nous renforçons évidemment la présence de la Police, mais aussi la présence des Gardiens de la Paix. C'est ce que nous avons fait à l'Espace Pierron début janvier et nous avons également à différentes reprises assuré une plus grande présence des Gardiens de la Paix, notamment l'année passée à l'espace Saint-Rémy, dans le quartier maritime. On sait que ce sont des endroits qui posent plus de difficultés en termes de coexistence. Nous voulons donc agir d'une manière préventive avec les Gardiens de la Paix et aussi avec des éducateurs de rue, et là, Madame Turine pourra compléter mon intervention.

M. de Voorzitter :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Madame Turine.

M. l'Echevine Turine :

Tout d'abord, je m'excuse, parce que quand je prépare par écrit mes questions à l'avance, j'essaye au moins de faire quelques phrases en néerlandais mais là, comme je l'ai dit à Monsieur Berckmans, j'ai ma réponse dans la tête, mais je n'ai malheureusement pas eu le temps de la préparer par écrit.

Tout d'abord, les parcs sont un espace public spécifique où il est important de voir comment faire en sorte que le contrôle social soit assuré par l'ensembles des acteurs qui l'occupent. Effectivement, il y a une part de responsabilité, de contrôle qui doit être organisée, comme l'a dit Madame la Bourgmestre, par les Gardiens de la Paix et par tous les acteurs qui s'occupent de la jeunesse, les éducateurs de rue ou les animateurs socio-sportifs qui dépendent de nos structures, mais il est important et c'est leur rôle aussi, en

tant qu'animateurs et gardiens de la paix, de responsabiliser les éducateurs à un contrôle collectif, à un contrôle social à la dimension plus communautaire dans les quartiers et l'exemple que vous prenez du papa qui jouait le rôle de bonne répartition ou de bon équilibre dans l'usage des jeux ou des espaces, est un élément important, il ne faudrait pas qu'une présence accrue ou continue d'animateurs ou de gardiens fassent qu'on perde cet élément-là qui est essentiel dans la vie du quartier.

Ceci dit, comment est-ce que les éducateurs de rue ou les animateurs socio-sportifs participent à ce contrôle social nécessaire. Ils y participent de façon générale, ils organisent de temps en temps des activités collectives et sportives sur ces espaces, que ce soit dans l'espace public ou dans les parcs et d'une autre façon également en travaillant avec les jeunes les plus difficiles, ceux qui à un certain moment ont tendance à privatiser ces espaces, à utiliser ces espaces de manière abusive par rapport aux autres occupants.

Comme je l'ai dit, non seulement il est bon de permettre que le contrôle social soit partagé par tous, mais également quand bien même on voudrait une présence plus accrue des éducateurs de rue et des animateurs socio-sportifs dans le parc, comme vous le dites vous-même dans votre interpellation, c'est peu réaliste en termes de coûts. Si on devait avoir dans chaque parc 24 heures sur 24, ou en tout cas pendant toutes les heures d'ouverture, une présence permanente d'animateurs éducateurs. Comme l'a dit Madame la Bourgmestre, lorsqu'il y a des moments de tensions spécifiques, des moments qui peuvent parfois durer dans le temps, donc des zones ou des parcs dont on sait que les problématiques sont plus compliquées parce qu'il y a une privatisation plus importante de l'espace partagé par certains groupes, alors là il y a une action spécifique menée par nos animateurs et je vais vous donner quelques exemples de ce qui peut se faire. On a parlé notamment du parc Saint-Rémy qui se trouve derrière l'église Saint-Rémy, dans le quartier du maritime et qui connaît depuis plusieurs années des tensions très spécifiques liées à certains groupes de jeunes et donc là, notamment grâce à des subsides spécifiques dans le cadre du Contrat de Quartier, on a pu engager un animateur, un éducateur de rue particulier pour ce quartier-là qui mène tout un travail éducatif et tout un travail communautaire avec les jeunes les plus difficiles qui sont en rupture avec les structures classiques d'accueil. Ce travail prend évidemment beaucoup de temps, mais on voit déjà un résultat intéressant où il a pu permettre à certains jeunes en rupture de se raccrocher à des activités plus collectives et plus communautaires. C'est un éducateur qui a travaillé longtemps dans les favelas au Brésil et qui est venu avec une méthodologie assez particulière. Il travaille notamment en partant de la capoeira. Au départ en travaillant avec des plus jeunes, il a réussi à attirer les plus grands et il a quand même un public qui a un regard assez critique sur tout ce qui était structures collectives.

Toujours dans le cadre de ce Contrat de Quartier, on a également eu un budget qui a permis de mener avec l'association JES, de mener certaines actions ponctuelles d'activités plus créatrices et artistiques autour du parc, qui ont permis effectivement à un certain moment de mener un travail de dialogue avec les jeunes les plus en difficultés. Quand on mène des actions très ponctuelles, on a toujours le souci de savoir que fait-on avec les jeunes après, parce qu'ils sont alors ensuite en demande d'un suivi plus spécifique et donc, il faut utiliser avec des pincettes par rapport à ce public-là, des actions très ponctuelles qui peuvent très vite se retourner contre les objectifs qu'on s'est fixé.

Un autre type de travail qu'on peut mener, notamment vous parliez du parc Pierron, et bien dans le cadre de la rénovation du parc, c'est un parc qui avait été fortement abîmé par le passé et dans le cadre de la rénovation du parc, non seulement il y a eu tout un travail participatif avec les jeunes pour élaborer, pour concevoir l'utilisation de nouveaux espaces et le partage de ces nouveaux espaces, mais également certains jeunes ont participé activement via des contrats non pas d'étudiants, mais des contrats de jobistes, à

la rénovation de ce parc sur certaines parties les moins techniques. Il est plus facilement accessible pour eux et dans des moments de tensions très spécifiques comme nous avons eu fin d'année, là alors il nous arrive de temps en temps de modifier les horaires de nos éducateurs pour permettre un travail plus accru, notamment en soirée, avec les jeunes pour leur permettre effectivement d'être à nouveau dans une dynamique positive quand à certains moments, et pour parfois des raisons qui sont éventuellement compréhensibles, ils sont en colère et ils cherchent à l'exprimer de façon négative. Dans ce cas-là, ce sont des jeunes qui avaient été visés injustement par rapport à l'événement qui s'était passé le 30 décembre, quand il y a eu les coups de feu, et donc un travail de dialogue et de mise en activité positive avec les jeunes du quartier, a permis de déminer et d'abaisser les tensions.

Enfin, dernier exemple qui est sans doute celui qui est le plus complet et qui fait que c'est un parc où l'utilisation se fait de manière très positive, c'est le parc Bonnevie où là, il y a une implication de différents acteurs qui est vraiment idéale, mais qu'on ne peut pas mener partout puisque là, il y a non seulement comme dans le cas du parc Pierron, il y a certains jeunes qui participent via des petits contrats de jobistes à l'entretien du parc. Mais il y a aussi des éducateurs de rue de la Commune et également de JES qui sont très présents dans le quartier, il y a l'association Bonnevie qui est également très présente. Donc là, on voit qu'il y a toute une série de dispositifs associatifs et publics qui permettraient d'assurer une concertation continue avec l'ensemble des occupants du parc.

M. le Président :

Merci Madame Turine.

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Dank u Mevrouw de Burgemeester en Mevrouw de Schepen.

Dus ik had nog graag het volgende geweten of gezegd, ik ben daarvoor zondag teruggegaan, de situatie was dezelfde en ik heb zelfs vastgesteld dat er schade is aan een deel van de infrastructuur, namelijk aan de omheining van het voetbalterrein.

Een tweede punt, ik vraag niet dat het 24 uur op 24 is, je ne demande pas que ça se fasse 24 heures sur 24, mais donc ma question était, si c'est possible, parce qu'avec les Gardiens de la Paix, je comprends qu'ils ne peuvent pas être chaque jour au même endroit, parce que quand je suis retourné le dimanche, je n'ai toujours vu aucun Gardien, ni une autre personne.

Ten slotte, u hebt niet geantwoord op mijn vragen in verband met het idee om vrijwilligers aan te trekken die eventueel de fiscaal vrijgestelde vergoeding kunnen krijgen. Vous avez compris ? Donc, vous n'avez pas répondu à ma question, s'il y a la possibilité d'attirer des volontaires à qui on peut donner des indemnités exonérées au niveau fiscal ?

Merci, dank u.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Monsieur Berckmans, je prends bonne note de vos remarques concernant l'absence de présence le dimanche sur l'espace Pierron et le fait qu'on ne répare pas suffisamment les dégradations. En ce qui concerne l'idée de recourir à des bénévoles, on peut l'envisager. Je pense qu'il y a des bénévoles notamment sur les lieux culturels comme la Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale, ils sont rémunérés et ça fait partie de leur formation. Je n'ai pas de réponse à vous apporter quant à savoir si on peut également impliquer des bénévoles sur les espaces publics. Mais c'est une question tout à fait intéressante et nous essaierons d'y apporter une réponse. J'ai d'ailleurs une réponse en ce qui concerne la place de la Duchesse.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

L'incident est clos.

6. Interpellation introduite par Monsieur Berckmans concernant l'amélioration de la sécurité à la Porte de Ninove.

Interpellatie ingediend door Mijnheer Berckmans betreffende de verhoging van de veiligheid in de omgeving van de Ninoofse Poort.

Dhr. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Dank u Miinheer de Voorzitter.

Ik heb in deze vergadering reeds meerdere interpellaties gehouden i.v.m. de Ninoofse Poort en omgeving. Ik verwijs naar de interpellatie over de talloze verkeersproblemen aan de Ninoofse Poort en het uitblijven van de definitieve heraanleg ervan, met inbegrip van een aangekondigd groot park (gemeenteraadszitting van september 2013) en naar de interpellatie over de geluidsoverlast en andere milieuproblemen die werden veroorzaakt door concerten e.d. in de loods van de Brusselse Grondregie (gemeenteraadszitting van oktober 2013).

De Ninoofse Poort kwam gedurende de voorbije weken opnieuw op een ongelukkige wijze in het nieuws door het incident waarbij een jongeman werd beschoten tijdens de voorlaatste nacht van het voorbije jaar. Ik ga niet opnieuw alles uit de doeken doen wat hierover is gezegd en geschreven; ik veronderstel dat iedereen het er mee eens is dat het hier om een zeer ernstig incident gaat en we hopen dat de getroffen jongeman spoedig kan herstellen.

1° Ik wil slechts enkele concrete vragen stellen naar aanleiding van de verklaring van de burgemeester volgens dewelke de Ninoofse Poort als één van de eerste wijken zou worden bediend met de nieuwe camera's en de openbare verlichting er zou worden uitgebreid: Wanneer is de daadwerkelijke installatie van de nieuwe camera's aan de Ninoofse Poort voorzien? Wanneer en in welke wijken zullen de andere nieuwe camera's worden geplaatst? Wanneer is de daadwerkelijke uitbreiding van de openbare verlichting aan de Ninoofse Poort gepland? Wat wordt er in concreto bedoeld met die uitbreiding?

2° Een ander heikel punt dat verband houdt met de bredere problematiek van de omgeving van de Ninoofse Poort is de kwestie dat het hier om een zogeheten niemandsland zou gaan: de wijk is een grensgebied en ligt een stukje op het grondgebied van Sint-Molenbeek, Brussel en Anderlecht; aangezien de Ninoofse Steenweg een gewestelijke weg is, heeft het Brussels Hoofdstedelijk Gewest hier ook een minstens gedeelde verantwoordelijkheid. Enige tijd geleden werd de samenwerking bekend gemaakt tussen de lokale politiezones Brussel Zuid en Brussel West die respectievelijk bevoegd zijn voor o.a. Anderlecht en Sint-Jans-Molenbeek : er zijn gezamenlijke patrouilles actief in de naburige Heyvaertwijk die op de grens van beide gemeentes ligt.

Mijn vraag : hebben de 3 gemeenten (Sint-Jans-Molenbeek, Brussel en Anderlecht) en het Brussels Hoofdstedelijk Gewest gezamenlijke plannen om de leefbaarheid (verkeersveiligheid, andere veiligheidsaspecten, ...) aan de Ninoofse Poort en in de omgeving ervan op korte termijn en zeer concreet te verbeteren ? Zo ja, welke zijn die initiatieven en wanneer zal een en ander worden gerealiseerd ? Zo neen, kan de gemeente Sint-Jans-Molenbeek in deze kwestie het voortouw nemen ? Het samenleven in een wijk stopt immers niet noodzakelijkerwijze bij een gemeentegrens; daarom is het m.i. belangrijk dat er op korte termijn een structureel overleg tussen de 4 genoemde overheden tot stand komt over de problematiek rond de Ninoofse Poort.

Ik heb het hier dus niet over de plannen “op lange termijn” zoals de al jaren beloofde heraanleg van de Ninoofse Poort die blijkbaar, en jammer genoeg, morgen ook nog niet zullen worden uitgevoerd. In dit kader vind ik het trouwens surrealistisch dat het Gewest niet langer dan enkele maanden geleden – eind oktober-begin november 2013 - de asfaltbedekking op de Ninoofse Steenweg aan het kanaal nog heeft vernieuwd terwijl ook die nieuwe bedekking er tijdens de uitvoering van die reeds lang aangekondigde heraanleg opnieuw zal moeten worden verwijderd. M.a.w. er worden hier voor ettelijke duizenden euro's nutteloze uitgaven gedaan terwijl kleinere maar doeltreffende maatregelen uitblijven.

Ik dank u.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Comme vous l'avez dit Monsieur Berckmans, c'est vrai que cette tentative de meurtre a été particulièrement interpellante et on pourrait y consacrer un débat. Mais limitons-nous ce soir au Conseil communal aux questions que vous avez posées concernant les questions de sécurité aux abords de la porte de Ninove. En ce qui concerne les caméras, la caméra de la porte de Ninove était défectueuse. J'ai déjà eu l'occasion d'expliquer ici au sein du Conseil communal que nous avons un ancien système de caméras Coditel. Il se fait que ces caméras sont obsolètes et qu'elles tombent souvent en panne et c'est pourquoi on vous a proposé de voter un projet pour l'installation d'un tout nouveau système de caméras. L'étude a été faite, le marché également et c'est sur le budget de 2014, ce sera donc concrétisé quand le budget 2014 sera voté par le Conseil communal et approuvé par la tutelle. Donc il y aura un renforcement de caméras sur tout le territoire de Molenbeek-Saint-Jean, ces caméras n'ont pas un but uniquement sécuritaire, mais aussi un but préventif. Ces caméras répondront à la technologie moderne, mais en attendant, nous devons réparer les caméras qui se trouvent sur le territoire de la Commune et ce sont souvent des problèmes de câbles. Parce que c'est Coditel, à l'époque où nous étions en convention avec eux, qui ont installé

les caméras. Ces caméras fonctionnent avec des câbles qui souvent sont détériorés et donc une réparation, ça demande de trouver où se trouve la défectuosité du câbles et ça prend généralement du temps. Donc moi, peut-être à la différence d'autres, je pense que le nouveau réseau de caméras qu'on installera sur le territoire de la Commune produira des effets positifs pour la qualité de vie dans notre Commune. En attendant, on a réparé cette caméra.

Par ailleurs, il y a également le renforcement des patrouilles des Gardiens de la Paix. On a demandé qu'il y ait une présence renforcée des Gardiens de la Paix dans cette zone. On a parlé de l'espace Pierron, mais il y a aussi tout le long du canal, le hall Heyvaert, il y a des infrastructures telles que la Chaîne de l'Amitié. Donc, on essaye de faire en sorte qu'il y ait une présence effective des Gardiens de la Paix dans cette zone et des réunions sont organisées régulièrement avec la Police.

En ce qui concerne l'extension et la modernisation de l'éclairage public sur la porte de Ninove, cet éclairage public fait partie du projet régional. Nous attendons que la Région sorte son projet, puisque c'est elle qui a la main sur le réaménagement de la porte de Ninove. Comme vous l'avez rappelé, les zones de Police de Bruxelles-Ouest et Midi, et plus particulièrement Molenbeek-Saint-Jean et Anderlecht coopèrent déjà ensemble dans le quartier Heyvaert. Il s'agit d'une priorité et nous demandons à ce que cette bonne collaboration sur la zone du canal puisse s'étendre également à une entente avec la zone de Bruxelles-Ixelles qui est également concernée par la problématique de la porte de Ninove. L'incident qui s'est passé, c'était vraiment à la limite de trois frontières. Les douilles, on les a retrouvées sur Bruxelles-Ville et la victime, on l'a retrouvée à Molenbeek-Saint-Jean. Ça n'a aucun intérêt de pointer les lieux, c'est une problématique générale qui dépasse les frontières de Molenbeek-Saint-Jean.

En ce qui concerne la collaboration entre Molenbeek, Anderlecht, Bruxelles-Ville et la Région bruxelloise, comme je l'ai déjà souligné, nous voulons évidemment collaborer. Nous pouvons collaborer au niveau de la Police, il y a évidemment la volonté de travailler ensemble et comme je l'ai signalé, le long de la voirie régionale, il y a des immeubles inhabités qui appartiennent encore à la Région, donc il y a la nécessité d'une participation, une collaboration entre différents acteurs et les différentes Communes et la Région pour assurer le développement à la fois de logements, mais aussi économique, social et culturel le long du canal. Je pense que Molenbeek, à l'occasion de la motion qu'elle a déposée ce soir, veut affirmer le rôle fondamental que peut jouer la porte de Ninove dans la revitalisation de tous ces quartiers. C'est un endroit emblématique et la Commune doit absolument soutenir les projets qui vont se développer sur cet espace, des projets qui doivent être de qualités et qui doivent être accessibles à tous les citoyens.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

J'ai deux petites questions. Cette collaboration entre la Police de la zone Bruxelles-Ixelles et la zone Bruxelles-Ouest, parce que j'ai compris que vous la souhaitez, mais est-ce que vous allez la concrétiser ? Et deuxièmement, j'ai la même question avec les autres Communes, si ça n'existe pas encore de façon générale, si cette concertation n'existe pas

encore entre les trois Communes, est-ce que Molenbeek-Saint-Jean va prendre une initiative dans ce sens-là ?

M. le Président :

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Il existe des collaborations ponctuelles. Il y a une collaboration plus importante avec la Commune d'Anderlecht et la zone Midi. Il y a des collaborations ponctuelles avec Bruxelles-Ville et la zone Midi, mais c'est vrai qu'elles ne sont pas aussi affirmées que les autres et donc c'est dans l'intérêt de Molenbeek-Saint-Jean de pouvoir les concrétiser. Maintenant, nous avons quand même des partenariats avec Bruxelles-Ville sur d'autres dossiers et je suis bien consciente que ces partenariats doivent s'améliorer. Il y a évidemment le canal, mais on voit aussi que dans des manifestations telles que Couleur-Café, la collaboration entre Bruxelles-Ville et la Commune de Molenbeek-Saint-Jean devrait être améliorée. C'est un exemple, mais il y en a d'autres que l'on pourrait évoquer.

Dhr. Berckmans :

Ma question était de savoir, si ça n'existe pas, allez-vous prendre des initiatives ?

Mme la Bourgmestre :

Je vais prendre l'initiative, mais je n'ose pas m'avancer sur une date.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

L'incident est clos.